

Léon Walras, un siècle après (1910-2010), Arnaud Diemer et Jean-Pierre Potier (dir.). Peter Lang, 2013, 224 pages

Eric Bidet

Numéro 332, avril 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024828ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024828ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bidet, E. (2014). Compte rendu de [*Léon Walras, un siècle après (1910-2010)*, Arnaud Diemer et Jean-Pierre Potier (dir.). Peter Lang, 2013, 224 pages]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (332), 135–136.
<https://doi.org/10.7202/1024828ar>

NOTES DE LECTURE

Léon Walras, un siècle après (1910-2010)
Arnaud Diemer et Jean-Pierre Potier (dir.),
Peter Lang, 2013, 224 pages.

Cet ouvrage, publié à l'occasion du centenaire de la mort de Walras (2010), rassemble une quinzaine de contributions organisées en trois parties. La première, nous dit l'introduction, « revient sur les origines de la pensée walrassienne » et plus particulièrement sur le Walras philosophe. La deuxième est centrée sur la contribution majeure de Walras à la science économique : sa réflexion sur l'équilibre général qui est la pierre angulaire de ce qu'il nommait l'économie politique pure. La troisième, enfin, porte sur les deux autres pans de son triptyque : l'économie politique appliquée et l'économie sociale. C'est évidemment dans cette dernière partie que l'on trouvera les contributions intéressantes le plus directement les lecteurs de la *Recma*, celles qui touchent à ce que Walras appelait économie sociale.

Walras, socialiste ?

L'un des précédents chapitres, cependant, a attiré notre attention. Il s'agit du chapitre rédigé par Michel Herland, intitulé « Pourquoi Walras était plus libéral que socialiste ? ». La réponse apportée par l'auteur montre bien, finalement, que la thèse inverse pourrait être défendue avec autant de conviction. Elle l'a d'ailleurs été par de nombreux spécialistes d'histoire de la pensée économique, y compris par M. Herland lui-même, qui signalait en 1988 dans les *Cahiers de l'association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique* un article intitulé « Trois économistes socialistes : Leroux, Proudhon, Walras ». Au-delà de son apport décisif à la construction de la théorie néoclassique, beaucoup d'économistes considèrent en effet Walras comme un économiste opposé au courant libéral. Il admet beaucoup d'exceptions au principe de

concurrence et reconnaît en conséquence la nécessité d'une intervention de l'Etat, alors que les économistes adhérant au dogme libéral ne l'envisagent que par défaut et de manière résiduelle. Pour Walras, comme le rappelait Herland dans cet article de 1988, le libéralisme représente « l'individualisme le plus étroit et l'utilitarisme le plus borné ».

Walras reproche surtout au marché son incapacité à garantir la justice sociale. C'est ce qui le rapproche d'économistes comme Charles Gide ou de John Stuart Mill, que Michel Herland range d'ailleurs également parmi les défenseurs du libéralisme, alors que pour un philosophe comme Michel Onfray, par exemple, Mill est un authentique socialiste utopique qui, au nom de la justice sociale, défend une intervention de l'Etat destinée à empêcher qu'un exercice débridé de la liberté individuelle n'entrave la sécurité et le bien-être de tous. Walras comme Gide ou Mill peuvent être perçus à cet égard comme des économistes hétérodoxes en rupture avec les idées et les approches dominantes chez les économistes de leur temps. Walras est même doublement en rupture : rupture méthodologique, d'une part, en défendant l'utilisation des mathématiques dans le raisonnement économique, rupture idéologique, d'autre part, en défendant l'intervention de l'Etat dans l'activité économique à travers ce qu'il nomme « économie sociale ».

« Le Travail, revue du mouvement coopératif »...

Cet aspect de la pensée walrassienne est abordé dans la troisième partie du livre et plus particulièrement dans les chapitres de Jean-Pierre Potier sur les débuts conflictuels du journal *Le Travail*, que dirige Walras, et de Roberto Baranzini et Sophie Swaton sur ce qui relie la réflexion de Walras sur l'économie sociale et l'approche contemporaine de l'économie sociale.

Le texte de J.-P. Potier revient sur les années 1866-1867, durant lesquelles, après avoir participé au mouvement coopératif français, Walras lance avec Léon Say le journal *Le Travail*, « revue du mouvement coopératif ». La revue est imprimée en Belgique, où la liberté de la presse est mieux protégée qu'en France, avec le soutien financier d'un riche avocat belge progressiste, Constant Leirens. Ce dernier est le responsable éditorial du journal, tandis que Walras en assure la rédaction en chef. La divergence de vue entre les deux hommes quant au rôle social des coopératives va rapidement générer des conflits et aboutir à la rupture au bout de trois numéros. Walras conclut d'ailleurs que le succès de son entreprise éditoriale « aurait été meilleur si on s'était borné à chercher dans l'association coopérative un moyen facile et rapide d'épargne et non pas un "principe d'organisation du travail" et "une révolution sociale" ». A la lumière de ces dissensions apparues dans l'aventure du journal *Le Travail*, on perçoit déjà ce qui sépare Walras de Gide et, par extension, de l'économie sociale contemporaine.

Les coopératives en dehors de l'économie sociale

C'est plus particulièrement sur ce point que porte la contribution suivante à cet ouvrage, celle de R. Baranzini et S. Swaton, dont les travaux ont été présentés au dernier colloque de l'Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (Addes, 22 octobre 2013, www.addes.asso.fr). La référence à Walras quand on considère l'économie sociale actuelle est intéressante à deux égards : d'une part, au titre de sa contribution à la (re)connaissance du modèle coopératif, en raison de l'intérêt que montre Walras pour les sociétés coopératives à une époque où celles-ci sont encore très marginales et marginalisées (cela se traduit par un engagement personnel dans des initiatives coopératives et par quelques textes sur les « associations populaires de crédit,

de consommation, de production ») ; d'autre part, en raison de sa référence à l'« économie sociale » dans le cadre plus large de sa réflexion sur la science économique. L'ambiguïté tient au fait que, chez Walras, les deux ne se recoupent pas. L'économie sociale – « le domaine du juste » – renvoie à la question de la justice et s'incarne essentiellement, à ses yeux, dans l'intervention économique de l'Etat. Les coopératives – ou associations populaires – ne relèvent pas de ce périmètre, car elles n'ont pas pour objet, ni pour capacité, de résoudre les problèmes sociaux. Une formule – qui figure dans le chapitre précédent, rédigé par J.-P. Potier – résume bien la distance séparant la vision de Walras de celle de l'ESS d'aujourd'hui : pour Walras, les coopératives ne sont finalement, écrit J.-P. Potier, « que des sociétés de capitaux et non des sociétés de personnes ».

Cette différence fondamentale entre ce que Walras appelle « économie sociale » et ce qu'est devenue aujourd'hui l'économie sociale et a déjà été soulignée dans nombre de textes. Ce dernier chapitre du livre montre bien, néanmoins, qu'il n'est pas pour autant sans intérêt de retourner à Walras pour comprendre l'économie sociale actuelle. Cela n'a guère de sens pour qui voudrait faire de Walras l'un des précurseurs de l'économie sociale contemporaine, mais cela amène à souligner une filiation indirecte, qui passe par Gide dans un premier temps et permet de comprendre combien cette terminologie d'économie sociale a été mouvante, même si elle tend à se stabiliser depuis le début des années 80. Au-delà de la correspondance sémantique trompeuse (Baranzini et Swaton parlent d'un « faux ami »), il est question ici d'une correspondance idéologique à propos d'une économie sociale qui, chez Gide comme chez Walras, tente de concilier principes économiques et principes de justice. Et l'on pourrait alors voir en Walras un précurseur d'Amartya Sen, mais c'est une autre question que le livre n'aborde pas...

ERIC BIDET, UNIVERSITÉ DU MAINE